



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

**PREFECTURE**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**demande d'autorisation préfectorale  
présentée par la SCEA DE LA GUYARDIERE  
relative à la régularisation et à l'extension d'un élevage avicole  
de 123 000 Animaux-Equivalents volailles  
sur le territoire de la commune d'ASNIERES-SUR-VEGRE**

**Avis de l'autorité environnementale**

Décret n°2009-496 du 30 avril 2009 (Art L 122-1 et Art L122-4 à L122-12 du code de l'environnement)

**Le préfet de la région Pays de la Loire  
représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement des Pays de la Loire**

**a accusé réception à la date du 12 août 2013 du dossier de demande d'autorisation  
préfectorale présenté par la SCEA DE LA GUYARDIERE relative à la  
régularisation et à l'extension d'un élevage avicole de  
123 000 Animaux-Equivalents volailles situé au lieu-dit «La Guyardière» sur le  
territoire de la commune d'ASNIERES-SUR-VEGRE.**

**Sans réponse à l'issue du délai de deux mois, l'évaluation environnementale de  
l'étude d'impact de ce dossier fait donc l'objet d'un AVIS tacite sans observation.**

*Cet avis tacite ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après  
recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*